



Communiqué
Pour diffusion immédiate

COVID-19 : couvre-feu décrété à Salluit

Kuuujuaq (Nunavik), le 28 mars 2020 – Un couvre-feu est imposé dès aujourd’hui à Salluit suivant la confirmation d’un cas de COVID-19 dans la communauté.

La mesure décrétée par le chef du Corps de police régional Kativik et directeur du Service de la sécurité publique de l’Administration régionale Kativik, Jean-Pierre Larose, vise à éviter la propagation du virus dans la communauté.

Il s’agit du premier cas positif de COVID-19 au Nunavik. Le couvre-feu s’inscrit dans les efforts que déploie la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik et le protocole qu’elle a établi pour lutter contre la pandémie.

À compter de ce soir, les citoyens de Salluit sont tenus de rester chez eux de 21 h à 6 h, et ce, tous les jours. Le couvre-feu demeurera en vigueur jusqu’à nouvel ordre.

Tous les vols à destination ou en provenance de Salluit sont annulés. L’aéroport est fermé à toute circulation aérienne, sauf pour les situations d’extrême urgence.

M. Larose a souligné que la sécurité de la communauté était de la plus grande importance et qu’aucun effort ne serait épargné par le Comité consultatif régional en matière d’intervention d’urgence du Nunavik pour rassurer les résidents et s’assurer qu’ils suivent les directives de santé publique.

La police fera respecter le couvre-feu avec l’appui du village nordique de Salluit, à qui l’on demandera de jouer un rôle important pour s’assurer que les citoyens respectent le couvre-feu, pratiquent la distanciation sociale et évitent toute action pouvant menacer le bien-être des autres.

Les dirigeants locaux demandent aux citoyens d’éviter de stigmatiser les personnes qui pourraient être atteintes du virus. Ils exhortent les citoyens à bien connaître les symptômes et à suivre les mesures adéquates pour se protéger.

De plus amples renseignements sur la propagation potentielle de la COVID-19 dans la communauté seront diffusés en temps opportun.

Rhéal Séguin

Administration régionale Kativik
Tél.: 819-964-2961, poste 2358
media@krg.ca

-30-

L'Administration régionale est un organisme public non ethnique créé en 1978 suivant la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. L'ARK exerce sa compétence sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55^e parallèle dans les domaines suivants : affaires municipales, transports, environnement, police, emploi, formation de la main-d'œuvre, sécurité du revenu, services de garde à l'enfance, ressources renouvelables, aménagement du territoire, sécurité civile et développement économique.

Une version en inuktitut suivra.